

# Particuliers employeurs : les contacts utiles (Enfants – de trois ans)

Le secteur de l'emploi entre particuliers est structuré autour de deux branches professionnelles : la branche des assistants maternels du particulier employeur, et la branche des salariés du particulier employeur :



## Etape 1 : se renseigner et recruter

Où trouver une information consolidée et les liens vers les acteurs de l'emploi entre particuliers ?		Créé en partenariat par la Direction de la Sécurité Sociale, Pajemploi, la CNAF, la CNAV, Pôle Emploi, l'Ircem, l'URSSAF et la Fepem, c'est le portail du particulier-employeur et du salarié. il apporte des informations générales et indique vers qui se tourner pour en savoir plus.	<a href="http://www.net-particulier.fr">www.net-particulier.fr</a>
Garde d'enfants à domicile : Où trouver des demandes d'emploi ? Où déposer des offres d'emploi ?		Particulieremploi.fr est le site de mise en relation gratuit et sécurisé. Un système de géolocalisation permet de trouver un salarié près de chez vous.	<a href="http://www.particulieremploi.fr">www.particulieremploi.fr</a>

## Etape 2 : établir le contrat de travail

Qui peut m'aider à rédiger un contrat ? Qui peut m'accompagner tout au long de ma relation de travail ?		<p><b>Le Relais Particulier Emploi</b> est un lieu ressource (documentations, conseils) pour être accompagné dans la relation de travail avec votre salarié.</p> <p>Vous trouverez un exemple de contrat de travail dans les conventions collectives du secteur.</p>	<p><b>0 825 07 64 64</b> Du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h (0,15€ / min) <u>Contactez le Relais Particulier Emploi Ile-de-France :</u> <a href="mailto:iledefrance@particulieremploi.fr">iledefrance@particulieremploi.fr</a></p>
---	---	--	--

## Etape 3 : déclarer et rémunérer

Comment obtenir un numéro d'employeur et obtenir des aides financières ?		Quelques semaines avant le début du contrat, faire la demande du complément de libre choix du mode de garde. La CAF contactera pour vous pajemploi.	<a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a>
Où déclarer le salaire tous les mois ?		Utilisez votre espace PAJEMPLOI afin d'effectuer la déclaration de votre salarié. PAJEMPLOI lui enverra un bulletin de salaire.	<p><b>0 820 00 72 53</b> (0,12cts TTC min) <a href="http://www.pajemploi.urssaf.fr">www.pajemploi.urssaf.fr</a></p>

# Particuliers employeurs : les contacts utiles (Enfants – de trois ans)

<p>Où obtenir des informations sur le CESU Préfinancé ?</p>		<p>C'est un titre de paiement à montant prédéfini. Il est financé en tout ou partie par une entreprise, un comité d'entreprise, une mutuelle, une caisse de retraite, une collectivité territoriale, etc.</p>	<p><b>0 892 680 662</b> (0.34 € TTC par minute en France métropolitaine) du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h</p> <p><a href="http://www.cr-cesu.fr">www.cr-cesu.fr</a></p>
---	---	---	--

## Etape 4 : gérer la relation de travail

<p>Mon salarié souhaite suivre une formation. Comment procéder ?</p>		<p>L'institut IPERIA est l'institut national de la professionnalisation des emplois de la famille. Il est mandaté par la branche professionnelle pour concevoir et développer l'offre de formation.</p>	<p><b>0 800 820 920</b> (appel gratuit depuis un poste fixe)</p> <p><a href="http://www.iperia.eu">www.iperia.eu</a></p>
--	---	---	--

<p>Où trouver une information sûre et sécurisée tout au long de la relation de travail ?</p>		<p>En devenant membre de la FEPEM (12€ de droit d'entrée), vous accédez à un espace où vous pouvez télécharger des fiches pratiques et poser vos questions sur un réseau social.</p>	<p>Pour tout renseignement : <b>0 825 07 64 64</b> Du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h (0,15€ / min)</p> <p><a href="http://www.particulieremploi.fr">www.particulieremploi.fr</a></p>
--	---	--	---

<p>Mon salarié m'interroge sur la couverture sociale, à qui s'adresser ?</p>		<p>Groupe de protection sociale des emplois de la famille. (IRCEM Retraite, IRCEM Prévoyance, IRCEM Mutuelle et IRCEM Gestion)</p>	<p><b>0 980 980 990</b> Du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 (appel non-surtaxé)</p> <p><a href="http://www.ircem.com">www.ircem.com</a></p>
--	---	--	---

## Etape 5 : se séparer

<p>Où trouver les étapes de la procédure de fin de contrat ?</p>		<p>Quel que soit le type de rupture, vous trouverez les étapes de la procédure. Vous trouverez également la liste des documents à remettre à la fin du contrat.</p>	<p><b>0 825 07 64 64</b> Du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h (0,15€ / min)</p> <p><a href="http://www.particulieremploi.fr">www.particulieremploi.fr</a></p>
--	---	---	---